

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 MARS 2013

Présents : MM. BERNOS, Mme BARRERE, MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, MALEIG, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André PAILLAS	à	Joseph LEES
	Jean BEDECARRAX	à	André MINJUZAN
	Anne-Marie ANCHEN	à	Suzanne SAGE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Jean SARASOLA
	Jacques CARSUZAA	à	Jean-Marie GOUINEAU
	Michel LAURONCE	à	Jean MENE-SAFRANE
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Anne BARBET	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Jean-Michel BRUGIDOU
	Jean-Marie GINIEIS	à	Eliane YTHIER
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE

<u>Suppléants</u> :	Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
	Serge GUILHEM BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Patrick SEBAT, Jean-Claude ELICHIRY, Jean CASBONNE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Jean-Pierre DOMECCQ, Yves TOURAINE, Dolores CABELLO, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 130314-20-TOU

TAXE DE SEJOUR : MODIFICATION DE LA PERIODICITE DE RECOUVREMENT

M. VALIANI précise que par délibération du 20 décembre 2005, la perception de la taxe de séjour, instaurée au 1^{er} janvier 2004, a été transférée à l'EPCI « Office de Tourisme » avec une périodicité bi-annuelle (juin et décembre).

Lors de sa dernière réunion le 22 février dernier, le Comité de Direction de l'EPCI a souhaité que soit modifiée la périodicité et qu'une seule collecte soit organisée, le 30 novembre de chaque année.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- **FIXE** la période de recouvrement de la taxe de séjour au 30 novembre, tel que proposé par le Comité de Direction de l'Office de Tourisme

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 14 mars 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT